

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 JUIN 2020

Lan deux mille vingt, le quinze juin, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 19 h 00 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 09 juin 2020, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : M. GOUIRAND Alain, LEBouc Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, BLANC Chantal, NUGNES Valérie, EYMARD Laurence, PARRAT Frédéric, LEMEUR Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés :

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame BONETY Myriam est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **Ordre du jour**

#### **1 – Vote des taux d'imposition**

A l'unanimité des membres présents aucune augmentation des taux d'imposition, soit :

- Taxe d'habitation : 12 %
- Taxe foncière (bâti) : 15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 21.72 %

#### **2 – Vote des Subventions aux associations et autres organismes**

ASSOCIATION	PROPOSITION
Association Maires de Vaucluse	400.00 €
Association du 3 <sup>ème</sup> âge	200.00 €
Amicale laïque	700.00 €
Convivialité et culture	100.00 €
Comité des fêtes	5 000.00 €
Assoc. Les amis du Temple Motassin	100.00 €
Assoc. Gymnastique volontaire	100.00 €
Société de chasse	100.00 €
Coopérative scolaire	2 350.00 €
Le Chant des Vaucèdes	100.00 €
Arts et Loisirs	400.00 €
GDA Sud Luberon	100.00 €
Fondation du Patrimoine	120.00 €

#### **3 – Tarif cantine et garderie, approbation du règlement cantine et garderie**

A l'unanimité des membres présents :

☞ Prix du repas : maintien du prix du repas de la restauration scolaire à 3.00 euros pour l'année scolaire 2020/2021, et sera applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020

☞ Règlement de la cantine : modification de l'article 1 :

« Les enfants qui ne seront pas inscrits avant le 25 du mois n'auront pas accès à la cantine pendant la 1<sup>ère</sup> semaine de la période où ils ne sont pas inscrits et les parents devront **régulariser** les inscriptions avant le jeudi de cette même semaine, sans quoi l'enfant ne pourra être accueilli à la cantine de tout le mois »,

☞ Prix de la garderie : maintien du prix de l'heure de la garderie municipale périscolaire à 2.20 euros, pour l'année scolaire 2020/2021 et sera applicable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2020,

☞ Règlement de la garderie : modification de l'article 7 :

« Les horaires de garderie sont les suivants : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 7h30/8h20, 16h20/17h30, 17h30/18h30 (heure de fermeture). Veuillez respecter les horaires, vos enfants vous attendent, en cas de retard une heure supplémentaire de garderie vous sera facturée et à partir du second retard un avertissement sera donné. Au bout de trois avertissements une exclusion pourra être prononcée. Si nous ne sommes pas arrivés à vous joindre, votre enfant sera conduit à la gendarmerie de Pertuis. »

#### **4 – Convention RGPD**

Toutes les communes sont concernées par le RGPD, cela implique plusieurs obligations pour assurer la protection de ces données et l'information des personnes concernées par leurs traitements. Le RGPD impose également la présence d'un Délégué à la protection des Données (DPD) au sein de chaque structure.

LEXAGONE propose un DPD externalisé le temps de la période de mise en conformité (3ans). Le tarif proposé est pour la commune de La Motte d'Aigues de 3 757.40 € TTC.

A l'unanimité des membres présents l'assemblée approuve le contrat proposé par LEXAGONE.

#### **5 – Plan Communal de Sauvegarde, mise à jour de l'organigramme**

- **Directeur des opérations de secours** : Le Maire GOUIRAND Alain  
Suppléant : Adjoint : LEBOUC Nathalie
- **Secrétariat/communication** : CHAVE Véronique – GOUIRAND Christelle – MIMUN Rachida
- **Responsable des Actions Communales** : Adjoint : FRANC Daniel  
Suppléant : PARRAT Frédéric
- **Cellule logistique** : Adjoint : MERLINO Bernard  
Suppléant : CAVALIER Baptiste – CALAC Jean-Baptiste
- **Cellule Alerte/accueil** : Adjoint : BONETY Myriam  
Suppléant : RODRIGUEZ Marielle – EYMARD Laurence – LEMEUR Sabrina

#### **6 – Engagement dans la mise en œuvre des actions du plan d'action et de soutien en faveur de l'économie locale**

- Mise en place d'un droit de préemption urbain pour les locaux commerciaux avec une possibilité le cas échéant de le transférer à l'intercommunalité.

#### **Questions diverses**

##### **1 – délégué SEV**

Titulaire : CALAC Jean-Baptiste

Suppléant : CAVALIER Baptiste

2 – information sur les infrastructures prévues sur l'année 2020/2021

3 – information des travaux qui vont être réalisés au sein de l'école (toilettes + cantine)

Fin de la séance 21H00.